



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1947

Lyon 3e - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire consentie par la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon d'une partie de la place de la Ferrandière occupée par un jardin partagé - EI 53061

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur** : M. HUSSON Nicolas

**SEANCE DU 7 JUILLET 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme POPOFF Sophia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAl, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1947 - LYON 3E - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE CONSENTIE PAR LA METROPOLE DE LYON A LA VILLE DE LYON D'UNE PARTIE DE LA PLACE DE LA FERRANDIERE OCCUPEE PAR UN JARDIN PARTAGE - EI 53061 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est propriétaire de la place de la Ferrandière à Lyon 3<sup>ème</sup> appartenant à son domaine public routier.

La Métropole de Lyon a mis à disposition de la Ville de Lyon à titre gratuit une partie de cette place, aux termes d'une convention d'occupation temporaire en date du 4 avril 2017, conformément à la délibération n° 2017/2712 en date du 16 janvier 2017, pour réaliser l'aménagement d'un jardin partagé et ainsi promouvoir la pratique du jardinage dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, dans le respect de l'environnement et contribuer à la dynamique sociale du quartier.

Cet espace de proximité a pour objet de donner aux habitants la possibilité de se retrouver autour de projets communs et de développer des liens sociaux de proximité par des activités sociales, culturelles ou éducatives toutes générations confondues.

La Ville de Lyon, souhaitant prolonger son occupation, a sollicité la Métropole de Lyon afin d'obtenir le renouvellement, dans les mêmes conditions que précédemment, de cette convention arrivée à échéance.

Compte tenu des objectifs d'intérêt général de ce projet tendant au développement des activités de jardinage dans l'agglomération lyonnaise, il vous est proposé d'accepter le renouvellement de cette mise à disposition au profit de la Ville de Lyon dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public routier aux conditions suivantes :

- l'espace mis à disposition se compose d'un jardin partagé clôturé d'une surface de 131 m<sup>2</sup> dans lequel est implantée une cabane de 2,6 m<sup>2</sup> et un espace de compostage clôturé d'une surface de 41 m<sup>2</sup> ;
- maintien de la gratuité de cette mise à disposition ;
- pour une durée de 6 ans à compter du 4 avril 2022, soit jusqu'au 3 avril 2028.

Vu la délibération n° 2017/2712 du 16 janvier 2017 ;

Vu la convention en date du 4 avril 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

**a) - Dans LE TITRE :**

- lire :

« Lyon 3e - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire consentie par la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon d'une partie de la place de la Ferrandière **occupée par un jardin partagé - EI 53061.**»

- au lieu de :

« Renouvellement de la convention d'occupation temporaire consentie par la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon d'une partie de la place de la Ferrandière **pour l'aménagement d'un jardin partagé - EI 53061 - Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction Centrale de l'Immobilier.**»

**DELIBERE**

- 1- La mise à disposition d'une partie de la place de la Ferrandière à Lyon 3<sup>ème</sup> destinée à l'usage d'un jardin partagé consentie par la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon aux conditions sus-évoquées est approuvée.
- 2- La convention d'occupation temporaire du domaine public routier susvisée, établie entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à procéder à l'exécution de la présente délibération et à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET